



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

Affiché en Mairie le 13/12/2019

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 Décembre 2019

*Seuls des extraits du procès-verbal sont affichés.  
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le six décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,  
sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig,

**Procurations:**

M. MOREL Jean-Pierre donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne  
M. DELION Rémy donne pouvoir à Mme CLOSSAIS Soazig

**Absents:** Mme MARY Cécile, M. DELOFFRE Arnaud, M. DELAROCHEAULION Frédéric

M. BAUX Mickaël a été élu **SECRETAIRE**

### **Délibérations prises par le conseil**

**N°50/2019 : Révision générale du PLU de PLESDER : Avis du conseil municipal avant approbation par le conseil communautaire**

**Se référer à l'annexe à la délibération présentant les modifications apportées.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les modifications telles qu'exposées en annexe de la présente délibération ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan Local d'Urbanisme de Plesder tels qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**N°51/2019 : Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition à la Communauté de communes Bretagne romantique des documents d'urbanisme communaux, sur le périmètre de la commune, attachées à l'exercice de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire dont le plan local d'urbanisme » à compter du 1er janvier 2018 ;
- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des documents d'urbanisme annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des documents d'urbanisme établis contradictoirement avec la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**N°52/2019 : Reversement d'une subvention versée par la communauté de communes au profit de l'association Comité de jumelage Plesder/Ahorn**

Le municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le reversement de la subvention de 610 € à l'association Comité du jumelage Plesder/Ahorn
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout acte utile à l'application de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

**N°53/2019 : Décision Modificative n°3 budget principal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES		RECETTES	
	augmentation de dépenses	diminution de dépenses	augmentation de recettes	diminution de recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
D 62876 : remboursement de frais au GFP de rattachement (coût 2018 du service ADS)	3 587,14 €			
D 739211 : Attributions de compensation CCB (ajustement - prévu : 21000€, montant effectif : 20 072,41€)		- 927,59 €		
D 6042 : achats de prestations de service (moins de repas facturés par CONVIVIO car moins d'enfants)		- 2 659,55 €		
R 774 : subventions exceptionnelles			610,00 €	
D 6574 : subventions de fonctionnement aux associations	610,00 €			
<b>Total fonctionnement</b>	<b>610,00 €</b>		<b>610,00 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

**N°54/2019 : Décision Modificative n°1 assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget assainissement comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	augmentation de dépenses	diminution de dépenses	augmentation de recettes	diminution de recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
R 777 : quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat			2 631,00 €	
D 023 : virement à la section d'investissement	2 631,00 €			
<b>sous total fonctionnement</b>	<b>2 631,00 €</b>		<b>2 631,00 €</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
D 1391 : subventions d'équipement	2 631,00 €			
R 021 : virement de la section d'exploitation			2 631,00 €	
<b>sous total investissement</b>	<b>2 631,00 €</b>		<b>2 631,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 262,00 €</b>		<b>5 262,00 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

### **N°55/2019 : Dissolution du Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de Tinténiac (SICST)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de dissolution du SICST au 31 décembre 2019

Adopté à l'unanimité.

### **N°56/2019 : Convention avec le département d'Ille-et-Vilaine pour une mission d'assistance avec la SPL de construction publique d'Ille et Vilaine**

La commune de Plesder avait sollicité la SADIV courant Octobre 2017 pour la réalisation d'une étude portant sur une réflexion générale sur le foncier communal dans la perspective d'accueil de nouveaux habitants.

L'étude devait porter sur la création d'un lotissement dans le sud-est de la commune (secteur du Chêne Huby). Elle a été estimée à 4 536 € TTC pour 9 demi-journées de prestation.

Le département d'Ille-et-Vilaine, lors de sa commission permanente du 14 octobre 2019 a accordé une subvention de 80% dans le cadre du dispositif d'assistance aux petites communes.

Le département versera l'intégralité du coût de la mission directement à la SADIV sur présentation du rapport d'exécution. Il sollicitera ensuite la participation de la commune soit 907,20 €.

Mme le Maire rappelle que du temps s'est écoulé depuis cette sollicitation. A l'issue de l'enquête publique, portant sur la révision générale du PLU, qui s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre 2019, le dossier d'approbation du nouveau PLU intègrera le classement de la zone d'extension du chêne huby en 2AUH dans l'attente de réalisation de travaux d'agrandissement de la station d'épuration.

Mme le Maire pose alors la question de l'opportunité de cette étude au vu de ce changement ?

Elle informe qu'elle a réfléchi à changer le périmètre de l'étude sur d'autres secteurs. Cependant les autres projets de développement sur les secteurs en densification ou en extension restants seront portés par des privés.

Par conséquent, elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de réaliser cette étude ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et au vu de ce qui a été présenté, DECIDE :

- D'ANNULER le projet d'étude au vu des modifications apportées au PLU
- DE NE PAS MOBILISER l'aide financière accordée par le département

Adopté à l'unanimité.

### **N°57/2019 : Lecture rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service du SIE (Syndicat des Eaux de la région de Tinténiac)**

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été communiqué.

### **N°58/2019 : Lecture rapport d'activité 2018 CCB**

Le Conseil municipal, **PREND ACTE** que ce rapport lui a été communiqué.

### **N°59/2019 : Lecture rapport d'activité 2018 SMICTOM**

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été communiqué.

### **N°60/2019 : Lecture rapport d'activité 2018 SDE 35**

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été communiqué.